

La Recherche Généalogique en Charente

Publication de l'Association
Généalogique de la Charente

N° 156 Décembre 2016

Sommaire

P. FREBOT - Edito.....	01
AGC – Convention de Partenariat de réciprocité AGC- CGSS17.....	02
P. BOULANGER – Les cavaliers de la maréchaussée de Confolens au 17 ^e siècle.....	05
P. BOULANGER – Plié dans une drapelle.....	09
P. PIAUD – Exercice de paléographie.....	12
M. AILLOT – La lèpre pour mémoire	22
M. AILLOT – Les refuges de lépreux en Charente	25
Ascendance & Compléments	33
Nouvelles de l'AGC et d'ailleurs	44
Bulletin d'adhésion.....	45
Questions & Réponses.....	46
Publications	47
Nous y étions !.....	48

-0-

Prix au numéro : 8 euros

(+ Éventuellement frais d'envoi)

-0-

Ce numéro a été réalisé par
La Commission Bulletin

J. CHEVALLIER, Ph. PIAUD, B. VEILLON,
J.C. MIGNON, P. FREBOT.

Avec la collaboration de J. VRIET
(Questions... et réponses)

-0-

Directeur de la publication : P. FREBOT

Dépôt légal Novembre 2016

ISSN : 0761 – 7453

IMPRIMERIE VALANTIN.G

407 704 865 00028

16340 L'Isle-d'Espagnac



Les enjeux de la généalogie

Les sociétés commerciales sont de plus en plus présentes sur le marché de la généalogie ; elles donnent de plus en plus de possibilités à leurs clients « adhérents » de participer, alimenter, dépouiller, photographier, indexer leurs bases de données, sans vérifier ou corriger la provenance de celles-ci. Malheureusement certains adhérents d'associations bénévoles n'hésitent pas à piller leur association pour alimenter ces bases de données, Pourquoi ?

- pour partager ces données avec de nombreux cousins !
- pour aider les autres généalogistes !
- pour avoir la plus grosse ascendance sur le net !

A ce rythme de pillage, il ne sera plus nécessaire d'adhérer à une association, une simple recherche sur le net donnera la possibilité à n'importe quel quidam d'avoir sa généalogie pour l'instant gratuitement sur internet et de s'y retrouver lui-même ainsi que sa progéniture.

Deux problèmes se posent :

- celui de la préservation de la vie privée (son âge, son mariage, son divorce, ses enfants, etc.) car ces entreprises ne sont pas responsables des données déposées par ses clients adhérents.
- et la désaffection d'adhérents potentiels pour les associations en mal de trouver des bénévoles. Pourquoi adhérer à une association si je trouve tout « *gratuitement* » sur les sites commerciaux.

Que va-t-il se passer lorsque nos associations auront disparu ?

Les données gratuites le resteront-elles ?

Voici quelques questions que l'on devrait se poser avant de déposer ses données sur le net.

Pascal FREBOT